

SIGNALEMENT D'UN EVENEMENT INDESIRABLE

La sécurité de nos activités, notamment celles liées aux soins, est la préoccupation première et permanente de notre établissement.

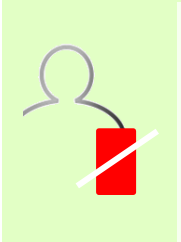
E



Ensemble, tous acteurs dans le signalement

Toute déclaration a pour but d'améliorer la visibilité et la connaissance des événements indésirables (EI), de repérer les risques liés aux activités, d'en analyser les causes sans rechercher de faute éventuelle.

N



Non punition

L'établissement s'engage à ne pas entreprendre d'action disciplinaire à l'encontre d'un agent impliqué dans la survenue d'un incident, d'un dysfonctionnement ou d'une erreur signalé spontanément et sans délai. Ce principe ne peut s'appliquer en cas de non-respect délibéré ou répété des règles et des organisations.

G



Garant de la sécurité

La démarche de signalement des événements indésirables est source d'expérience. Elle participe à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients/résidents, en apportant des mesures préventives et/ou correctives.

A



Amélioration continue

Tout EI déclaré vous rend acteur de la démarche d'amélioration continue de la qualité et du développement de la culture sécurité.

G



Gagner en visibilité

Il est de la responsabilité de chaque professionnel, quelle que soit sa fonction, de déclarer immédiatement tout événement indésirable.

É



EI signalés = prise en compte institutionnelle

Tous les événements indésirables signalés ne trouvent pas leur solution immédiatement, mais tous sont ainsi pris en compte.

P.VOLLOT
Directeur

Dr B.POUJOL
Président de CME

Dr A.DJEMA
Coordonnateur gestion des risques

C.GUILLAUD
Directeur des soins et qualité